



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 05 / 06 / 2023

Dossier complet le : 07 / 06 / 2023

N° d'enregistrement : 2023-0597

1 Intitulé du projet

Les berges de Calebassier

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

IP3M

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

8 4 4 2 5 7 6 0 0 0 0 0 1 6

SNC

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

LITT

Frédéric

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs...	La surface de plancher créée est comprise entre 10 000 m ² et 40 000 m ² . Le projet prévoit la création de plus de 50 aires de stationnement ouvertes au public.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur le réaménagement de la place de Calebassier.

Le projet comporte les aménagements suivants :

Construction de 4 bâtiments :

Bâtiment 1 accueillant un hôtel 3* de 71 chambres (R+4)

Bâtiment 2 accueillant d'un côté une Résidence pour seniors (R+6) et de l'autre des logements et commerces en rdc (R+6)

Bâtiment 3 accueillant des activités tertiaires et commerces en rdc (R+5)

Bâtiment 4 accueillant des logements et commerces en rdc (R+4)

Chacun des bâtiments dispose d'un parking souterrain.

L'aménagement d'une place végétalisée autour de la fontaine de Calebassier et d'un parking souterrain (situé sous la place) de 127 places.

Le réaménagement des berges : création de cheminements et végétalisation

4.2 Objectifs du projet

Le projet "Les berges de Calebassier" a pour objectif de redynamiser le centre ville du Lamentin via la création de logements, hôtel, commerces, bureaux et résidences étudiantes et pour seniors.

Il permet ainsi de répondre au besoin croissant en logement et de restructurer l'entrée de la ville.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Aucun bâti n'est présent sur la zone d'aménagement. Actuellement, la zone est en majorité occupée par un parking.

Les travaux comprendront globalement les opérations suivantes :

- Travaux préparatoires au terrassement, puis terrassement de la zone (d'importants travaux de terrassements en déblais sont à prévoir sur l'ensemble du site afin d'insérer le projet dans son environnement)
- Construction des bâtiments
- Aménagement de l'espace publique : voies piétonnes, végétalisation etc...

Les travaux comprendront également le raccordement au réseau d'assainissement, au réseau AEP et réseaux secs (électriques, téléphoniques...).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet sera composé des quatre bâtiments suivants :

- Le bâtiment 1 sera composé d'un hôtel de 71 chambres sur quatre étages ;
- Le bâtiment 2 sera composé de la résidence seniors qui comptera 42 chambres, de commerces et de 69 logements en bloc sur 6 étages ;
- Le bâtiment 3 sera un bâtiment tertiaire sur cinq étages avec des commerces en RDC ;
- Le bâtiment 4 sera composé de commerces en RDC et de 40 logements en accession sur quatre étages.

La place située au centre sera végétalisée et accueillera la fontaine du Calebassier.

Le projet prévoit également des parkings souterrains pour un total de 216 places VL et 107 places 2 roues réparties de la façon suivante :

- un parking public de 124 places VL et 28 places 2 roues ;
- un parking logements de 23 places VL ;
- un parking tertiaire de 16 places VL ;
- un parking logements et seniors de 28 places VL et 67 places 2 roues ;
- un parking hôtel de 29 places VL ;

Un parking aérien de 9 places VL pour la résidence seniors est prévu.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet entraînera des remblais en zone inondable et modifiera le profil en travers du cours d'eau par la modification des berges.

Le projet sera donc soumis à autorisation loi sur l'eau au titre des rubriques 3.2.2.0 et 3.1.2.0.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale du projet : Surface de parkings souterrains : Nombre de places de parking total :	Environ 14 000 m ² 8 350 m ² 216 places et 107 pour 2 roues
Parcelles A.160, A.162, A.167 à A.171, A.190 à 198, A.316, A.351, A.362, A.363, A.399, A.400, A.449, A.675	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Rue Arthur Cayol

Lieu-dit : Parking du Calebassier

Localité : Le lamentin

Code postal : 9 7 2 3 2 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 1 4 ° 3 6 ' 5 8 " N Lat. : 6 1 ° 0 0 ' 1 3 " W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le document d'urbanisme en vigueur est le PLU de Lamentin dont la dernière modification a été approuvée le 4 février 2021. Le projet s'inscrit en zonage UH1 et fait partie de l'OAP "Coeur de ville".

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur la commune de Lamentin en Martinique. Cette commune se situe sur le littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel marin de Martinique est situé à 20 m à l'Ouest du projet. Le parc naturel régional de Martinique est située à 600 m au Sud-Ouest du projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune du Lamentin est concernée par le plan d'exposition au bruit de l'aéroport Martinique Aimé Césaire. Le projet n'est cependant pas dans l'emprise des zones de bruit du PEB.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet se situe aux abords de trois monuments historiques (SUP AC1) : - Vitraux et encadrements de leurs fenêtres de l'église Saint Laurent du Lamentin (1912030094) ; - Fontaine aux Enfants (1912030041) ; - Fontaine à la Nymphé (1912030036).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 150 m à l'Est d'une Zone Humide d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP). Il se situe également à 100 m à l'Est d'une zone humide de l'inventaire de 2012 de la DEAL de Martinique. Il s'agit de la zone humide n°128 " Mangrove Vieux-Pont".
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Lamentin est couverte par un PPRN. Le projet est situé au sein des zones réglementaires orange-bleu, orange et jaune. Le projet est concerné par des aléas inondation et séisme fort, un aléa liquéfaction moyen et un aléa mouvement de terrain faible.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRN de Martinique a été approuvé le 30 décembre 2013.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un site de la base de données BASOL et deux sites de la base de données BASIAS sont localisés à moins de 200 m.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bâtiments seront raccordés au réseau public AEP.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après les conclusions de l'étude géotechnique, pour l'ensemble du site, il faudra prévoir des systèmes de drainage dès le démarrage du chantier. En cas de Hautes Eaux et de terrassements sous le niveau piézométrique de la nappe, de fortes venues d'eau sont à prévoir, il faudra envisager : - Une mise au sec de la fouille par rabattement de nappe et pompage - Des soutènements provisoires, type palplanches pour palier à de fortes instabilités dû aux grands terrassements.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après les résultats des sondages, les matériaux extraits seront essentiellement composés de matériaux argileux. Ces matériaux sont sensibles aux variations hydriques. Ils devront donc être évacués ou après tri, réutilisés en remblais généraux du site sans rôle structurel.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les pentes des terrassements provisoires devront respecter les inclinaisons suivantes pour des talus inférieurs à 3 m et hors d'eau : - Dans les remblais et les alluvions : 3H/2V - Dans l'argile d'altération : 1H/1V
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ouvrages de soutènement provisoires pourront être dimensionnés afin d'être conservés de manière définitive.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit le raccordement au réseau public d'assainissement et d'alimentation en eau potable.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les berges constitue un habitat naturel susceptible d'être perturbé par les travaux et les aménagements prévus. De plus, des incidences indirects sur le parc naturel marin de Martinique et sur les zones humides sont à prévoir au vu de la forte proximité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de site Natura 2000 en Martinique.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les espaces utilisés sont actuellement occupés par du tissu urbain discontinu d'après la carte Corine Land Cover. Cet espace est actuellement occupé par un parking et par des berges.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet n'est pas concernée par le PPRT SARA-Antilles Gaz en vigueur sur la commune du Lamentin donc aucun impact n'est à prévoir. Le site du projet n'est pas concerné par du transport de matières dangereuses, des ICPE ou des sites des bases de données BASOL et BASIAS. Il n'est donc pas concerné par les risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par des risques inondation, séisme et liquéfaction moyen à fort. L'emprise projet fait partie des zones orange-bleu, orange et jaune du PPRN du Lamentin. Ces risques sont pris en compte dans la conception du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit l'aménagement d'un hôtel, de logements et de commerces accompagnés de parkings souterrains. Les déplacements seront donc augmentés dans le secteur dû à la présence des aménagements.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet produira des impacts sonores pendant la phase des travaux. En phase exploitation, aucun impact sonore particulier n'est à prévoir.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné des nuisances sonores dû à la présence de l'aéroport Martinique Aimé Césaire. Aucune nuisance sonore particulière n'est localisée.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des nuisances vibratoires sont à prévoir pendant la phase travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un éclairage des espaces extérieurs sera réduit au strict minimum (voiries et place publique).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de rejet liquide en dehors des eaux pluviales et usées (cf point suivant)
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront collectées par un réseau spécifique avant rejet au milieu naturel (rivière du Longuevillier, canal du Lamentin). Les eaux usées du projet seront raccordées au réseau public d'assainissement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création du complexe immobilier engendrera la production de déchets de chantier, qui seront traités selon les réglementations en vigueur. Les déchets produits par l'occupation des locaux seront collectés par le service communal de gestion des déchets.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le périmètre de protection de trois monuments historiques. Les Architectes des Bâtiments de France seront consultés pour ce projet. Le traitement paysager du projet est conçu avec la ville du Lamentin et la société Caraïbes paysage.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

A noter que le pont du Calebassier a été inauguré en août 2022. Il est en interaction directe avec le projet mais aucune incidence cumulée négative avec celui-ci n'est à prévoir. Ces deux projets favorisent le développement local d'une part en améliorant les déplacements et d'autre part en améliorant l'offre en logements et en commerces.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Dans le cadre de l'autorisation loi sur l'eau, le projet justifiera des mesures ERC mises en place pour protéger la ressource en eau et les milieux aquatiques. En particulier, le dossier précisera les mesures en lien avec le risque inondation telles que le maintien du mur de protection des inondations situé le long du canal, la surveillance des phénomènes météorologiques pour prévenir le risque de crue et prévoir des évacuations ou encore la compensation des remblais localisés en zone inondable.

Le dossier d'autorisation précisera aussi les impacts sur les berges pour la biodiversité et la modification du profil en travers du cours d'eau.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les principales mesures mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables sont les suivantes :

- Limitation des emprises au strict nécessaire ;
- Balisage des emprises du chantier ;
- Limitation des éclairages au strict minimum ;
- Conception du projet avec les Architectes des bâtiments de France (ABF) pour l'insertion du projet à proximité de monuments historiques ;
- Limitation des vibrations engendrées par l'utilisation du BRH par l'utilisation d'outils de type fraise hydraulique. Un plot d'essai sera réalisé de manière à fixer les seuils vibratoires ;
- Surveillance des risques naturels notamment des risques d'inondation et de séisme. Évacuation de la zone de chantier en cas de crues ou de séisme ;
- Respect des normes parasismiques en vigueur en Martinique, à savoir l'Eurocode 8 ;
- Réalisation d'une étude des risques au titre du PPRN pour confirmer la faisabilité de la protection des biens et des personnes sans aggravation du risque ;
- La place publique du Calebassier sera végétalisée pour limiter l'effet d'îlot de chaleur urbain et favoriser la présence d'habitats naturels ;
- Le mur existant le long du canal sera maintenu et des gradins ayant une fonction anti-crues seront installés pour lutter contre le risque inondation ;
- Réalisation des travaux dans des conditions météorologiques favorables (période de nappe basse en Carême) ;
- Gestion écologique de la ripisylve.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site du projet est soumis à de fortes contraintes. Les risques naturels et notamment le risque inondation est fort. Le présence de remblais en zone inondable est un point d'attention qui fera l'objet de mesures compensatoire. Le site est situé à proximité du parc naturel marin de Martinique et d'une zone humide. Les effets indirects sur ces espaces sont à prendre en compte.

Toutes les mesures d'évitement, de réduction et de compensation nécessaires seront mises en oeuvre.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom Frédéric

Prénom LITT

Qualité du signataire Directeur agence Antilles-Guyane

À Fort-de-France

Fait le 1 / 5 / 0 / 5 / 2 / 0 / 2 / 3



Signature du (des) demandeur(s)



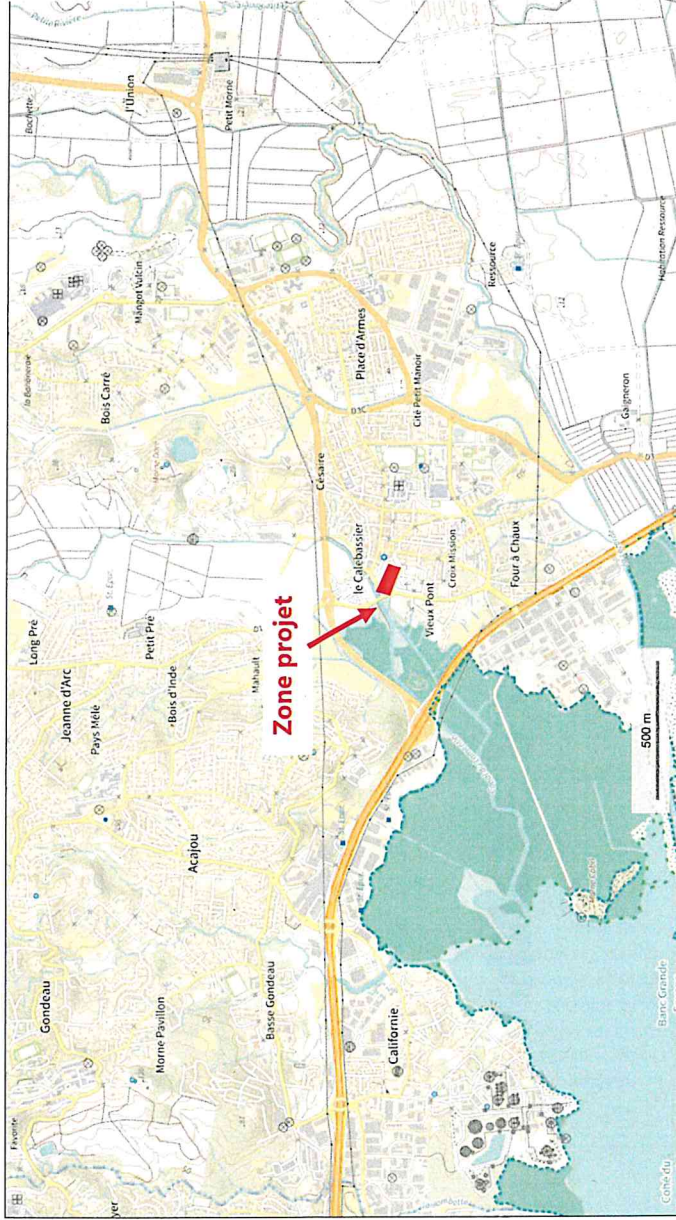
ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION

Les berges de Calebassier – Le Lamentin (97)





Annexe 2 : Plan de situation



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

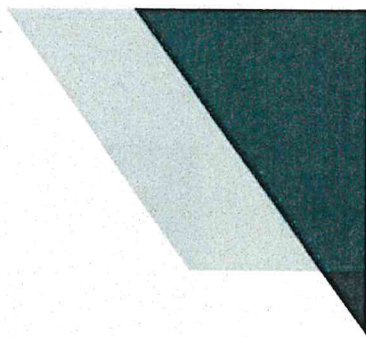
legales

Longitude : 60° 59' 48" W
Latitude : 14° 37' 05" N



ANNEXE 6 : PLAN DES ABORDS

Les berges de Calebassier – Le Lamentin (97)



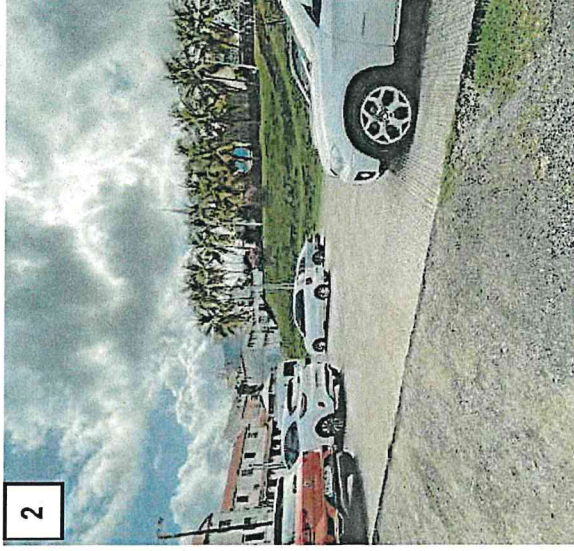
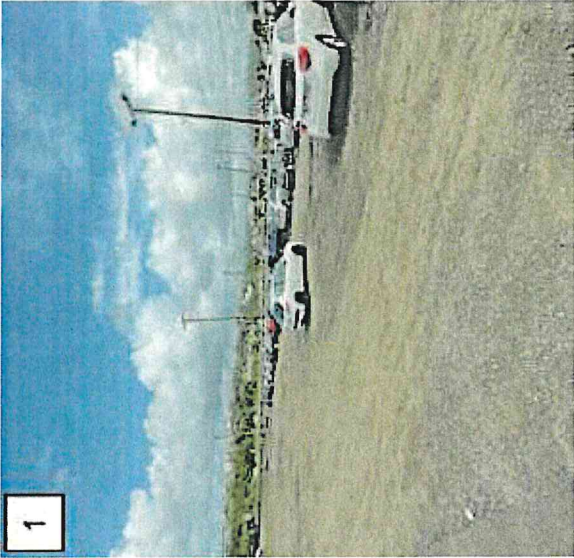




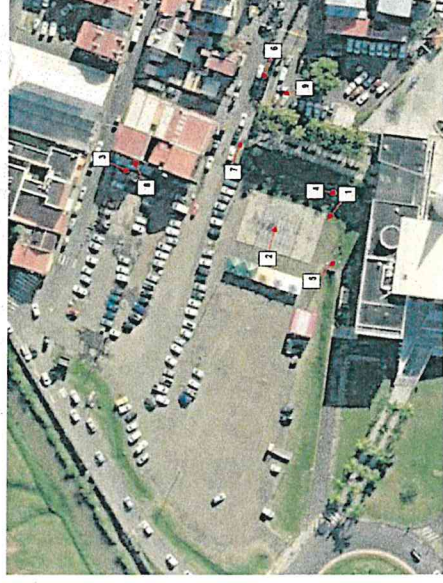
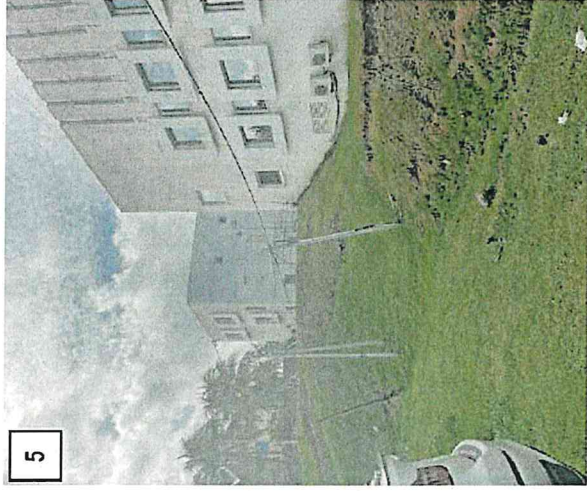
ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DU SITE D'IMPLANTATION

Les berges de Calebassier – Le Lamentin (97)





Fond cartographique : Photo aérienne, 2017
Source : Etude géotechnique de conception, GINGER GEODE, 2022



Fond cartographique : Photo aérienne, 2017
Source : Etude géotechnique de conception, GINGER GEODE, 2022

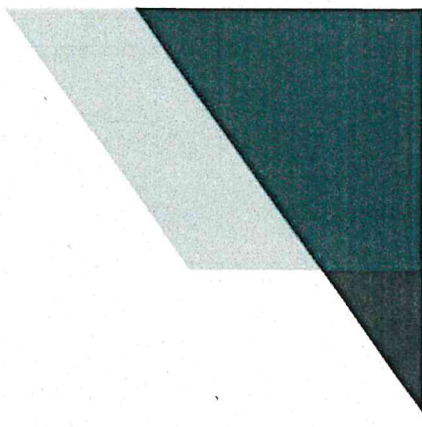


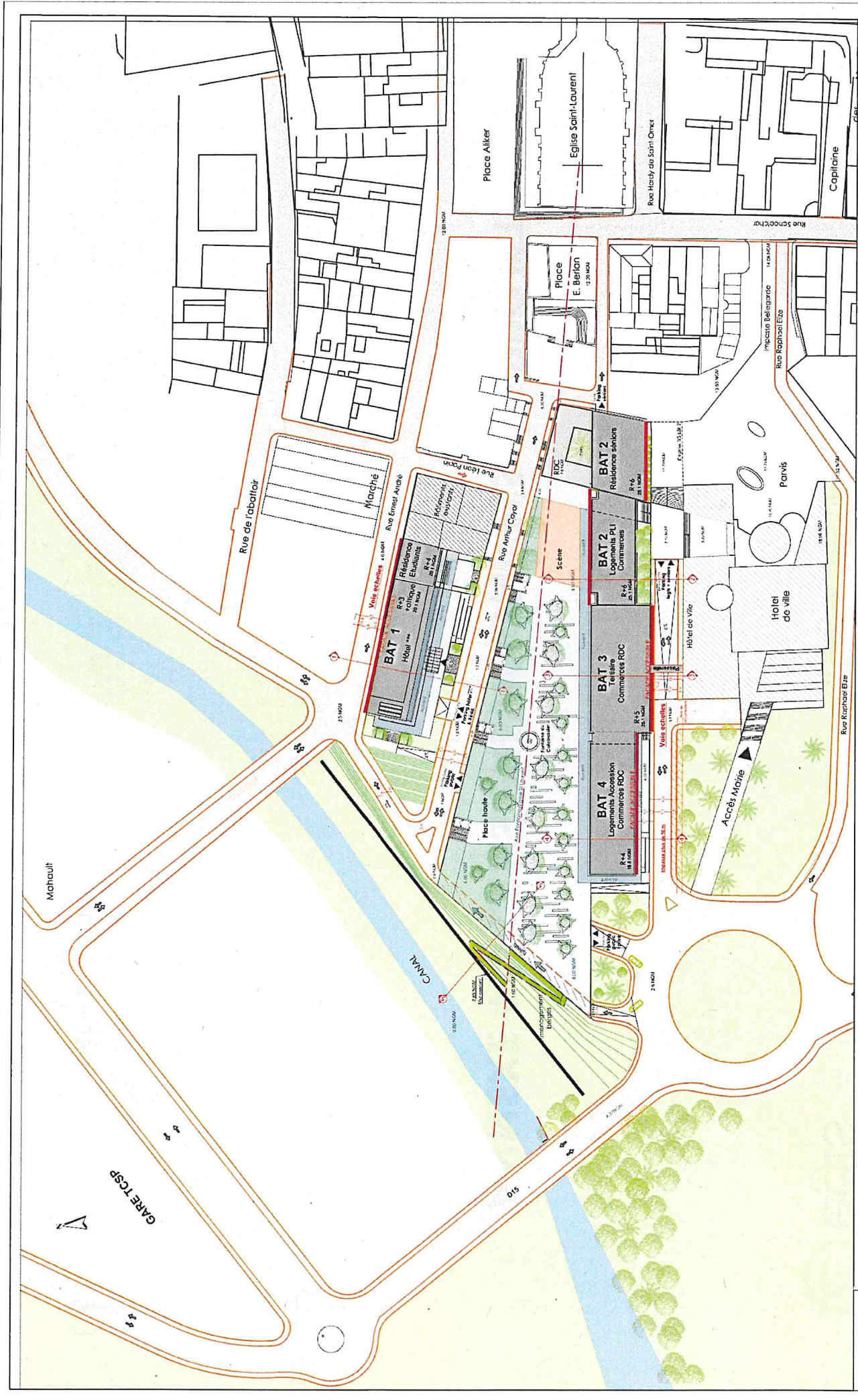
Fond cartographique : Photo aérienne, 2017
Source : Etude géotechnique de conception, GINGER GEODE, 2022



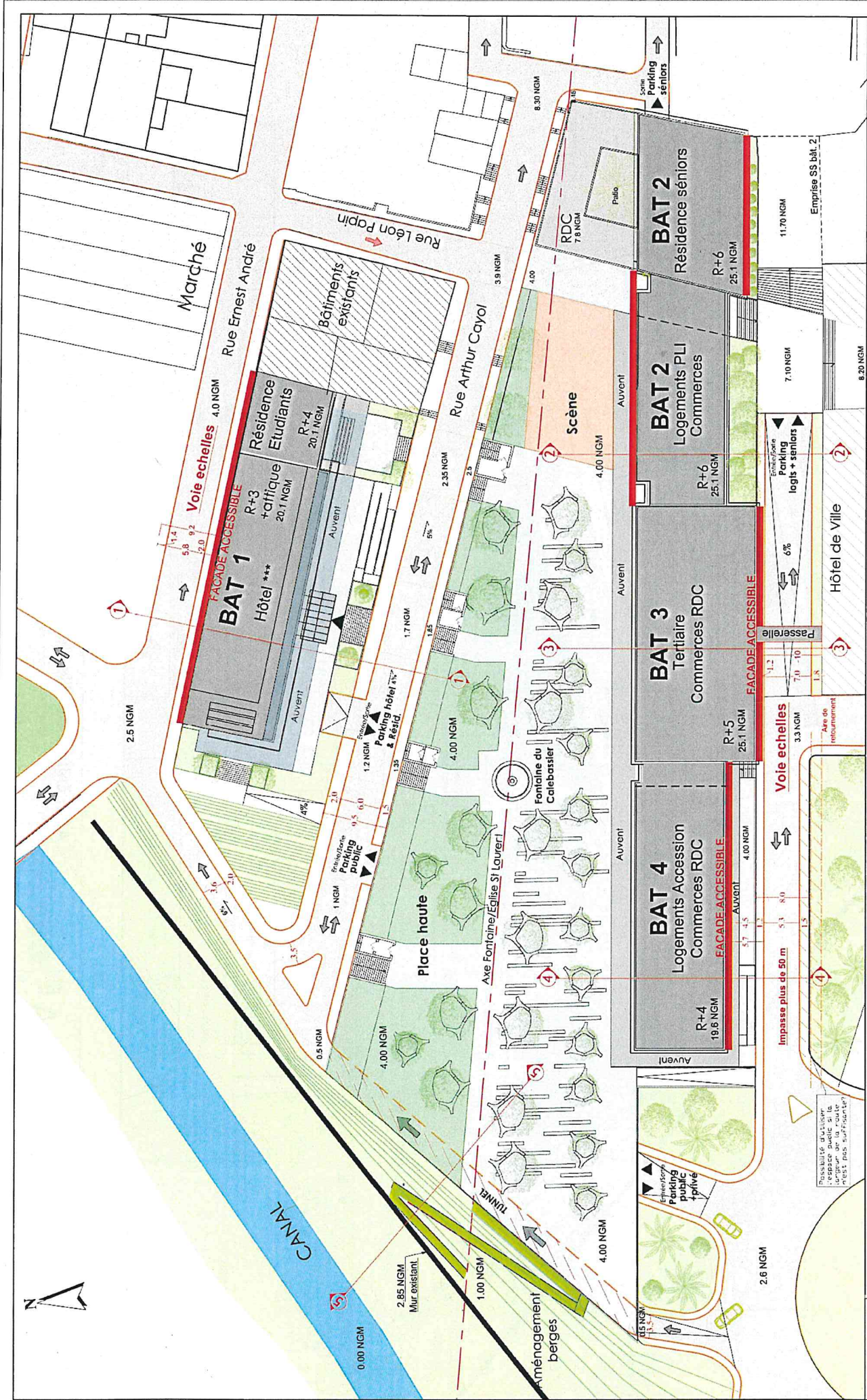
ANNEXE 4 : PLANS PREVISIONNELS DU PROJET

Les berges de Calebassier – Le Lamentin (97)

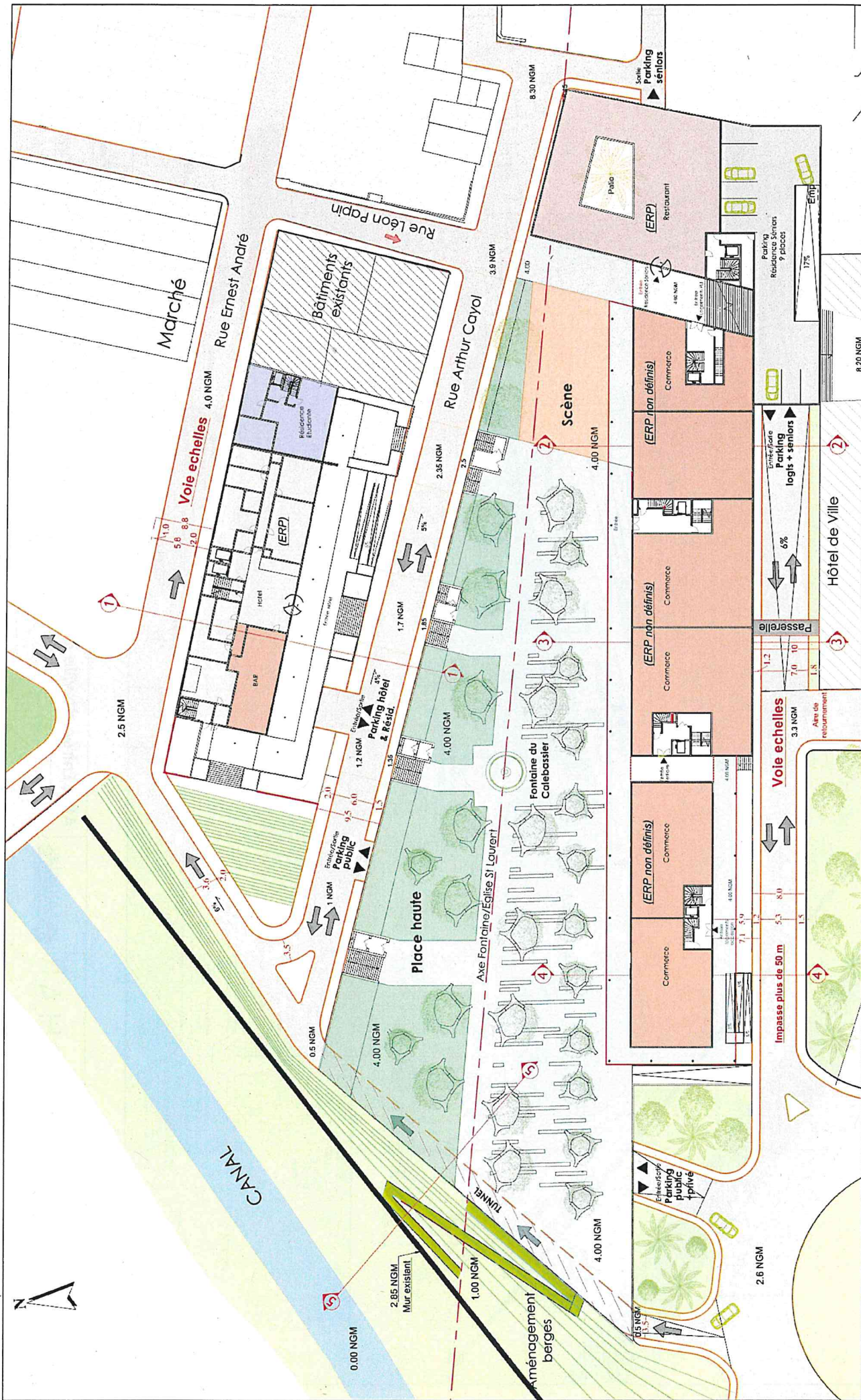




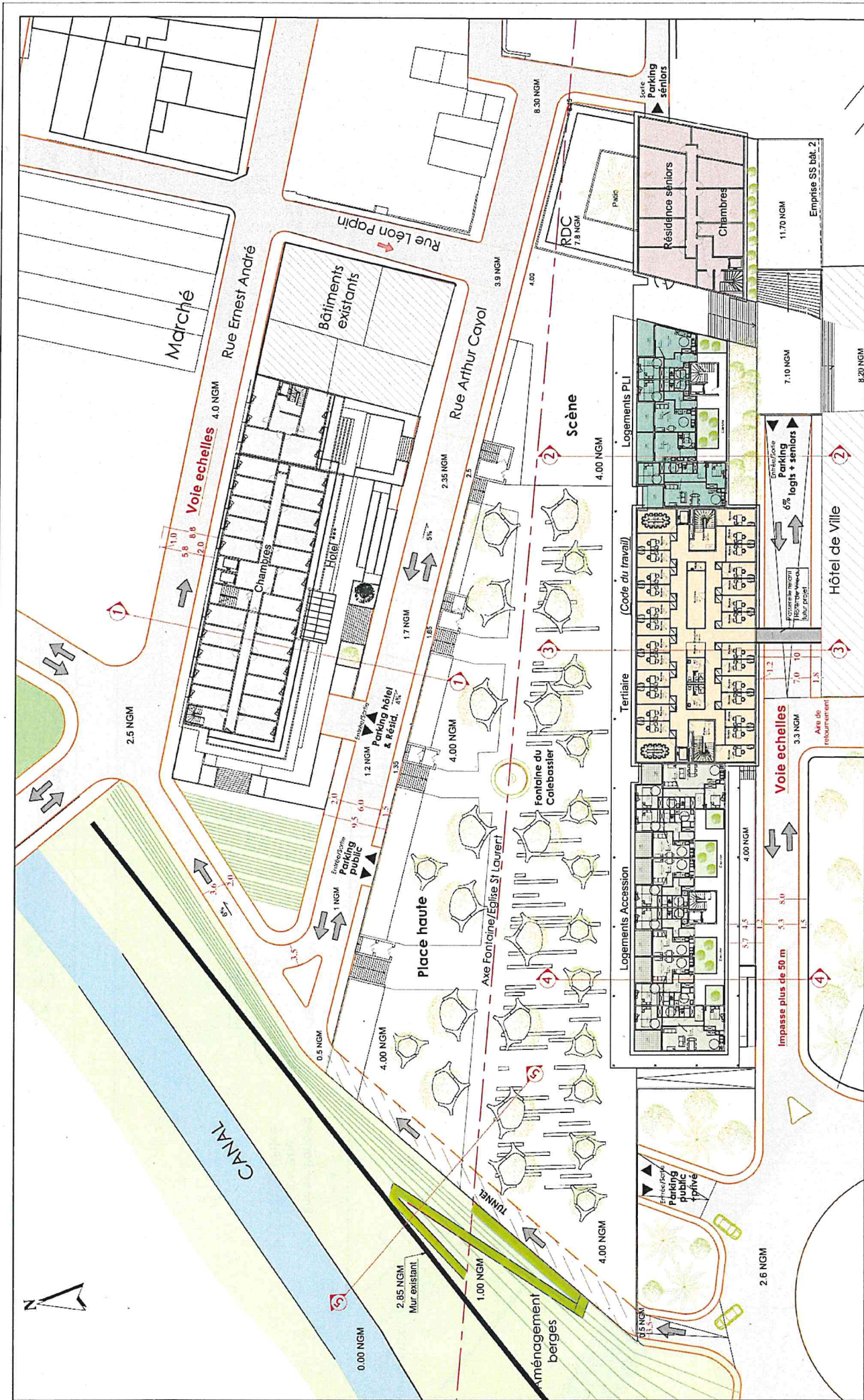
	<p>APUI Entrée de ville du Lamentin - Secteur III Le Calebassier - Martinique</p>	<p>Date : 16/03/23</p>
	<p>PLAN MASSE ELARGI</p>	<p>Ech : 1 : 1000</p>



	APUI Entrée de ville du Lamentin - Secteur III Le Calebassier - Martinique		Date : 16/03/23
	PLAN MASSE		Ech : 1 : 500
			



		APUI Entrée de ville du Lamentin - Secteur III Le Calebassier - Martinique		Date : 16/03/23
		PLAN RDC		Ech : 1 : 500



<p>LE LAMENTIN</p>	<p>APUI Entrée de ville du Lamentin - Secteur III Le Calebassier - Martinique</p>	<p>Date : 16/03/23</p>
<p>Defia</p>	<p>PLAN COURANT (R+1)</p>	<p>Ech : 1 : 500</p>
<p>DHA SAS</p>	<p>ICADE</p>	<p>Carribes PAYSAGES</p>



APUI Entrée de ville du Lamentin - Secteur III Le Calebassier - Martinique

Date : 16/03/23

Ech : 1 : 500

PLAN SOUS-SOL

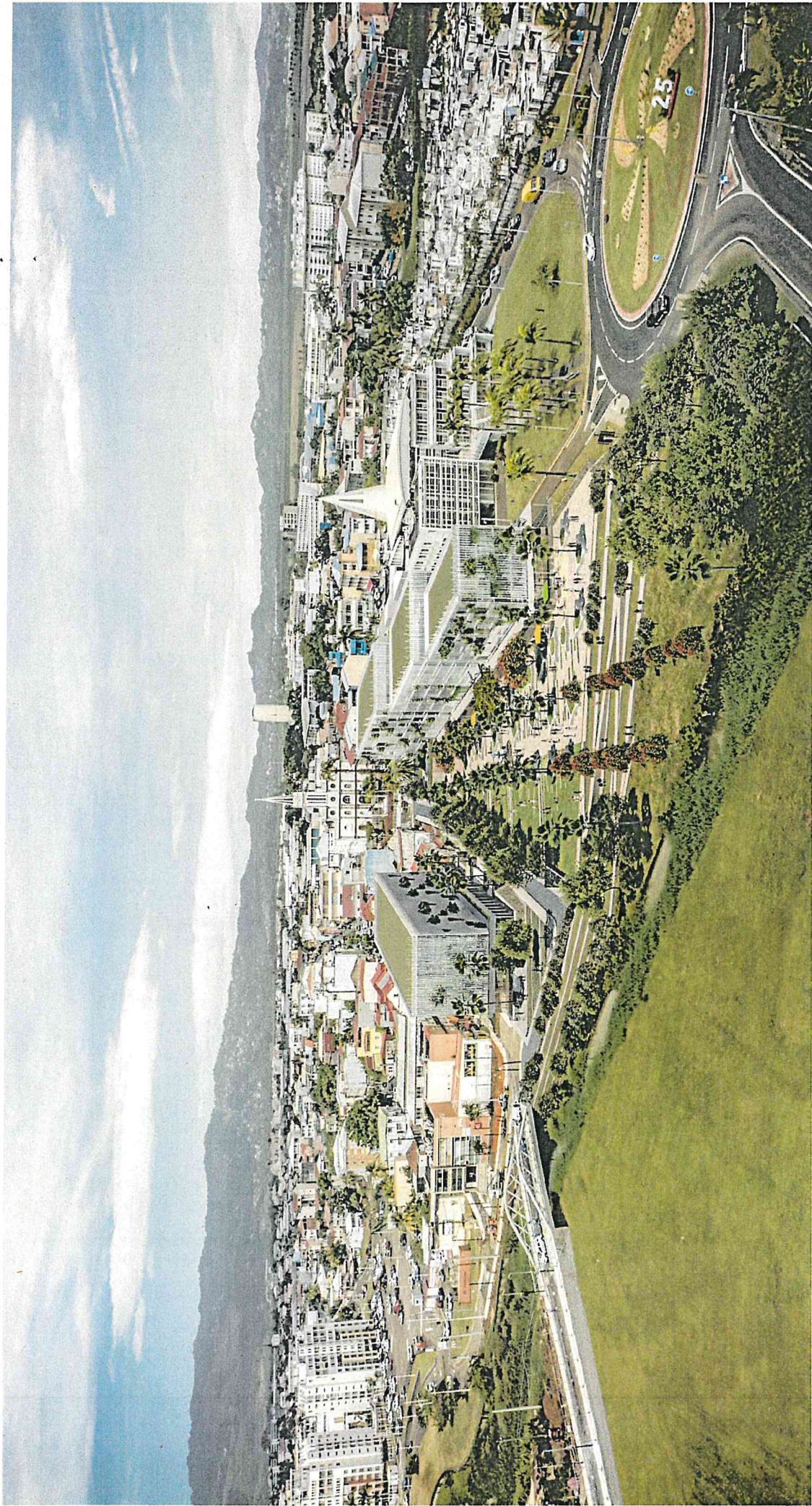


APUI Entrée de ville du Lamentin - Secteur III Le Calebassier - Martinique

Date : 16/03/23

Perspective 1

Ech :



APUI Entrée de ville du Lamentin - Secteur III Le Calebassier - Martinique

Date : 16/03/23

Ech :

Perspective 2



APUI Entrée de ville du Lamentin - Secteur III Le Calebassier - Martinique

Date : 16/03/23

Ech :

Perspective 3

